

Paris, le 10 juin 2016

Résultats 2016 du Baromètre OPE de la Conciliation entre Vie professionnelle, Vie personnelle et Vie familiale

Volet « salariés » réalisé en partenariat avec l'UNAF

L'équilibre des temps de vie est un enjeu majeur, dans une société où l'hyper-connectivité et les nouvelles technologies réduisent de plus en plus la frontière entre temps de vie personnel et professionnel.

Cette 8^e édition du *Baromètre OPE de la Conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale**, dont le volet « Salariés » est réalisé en partenariat avec l'UNAF, souligne l'intérêt croissant porté à ce sujet par les salariés français.

Les actions concrètes déployées par les employeurs ces dernières années commencent à produire des effets positifs. Néanmoins le nombre de salariés insatisfaits reste encore majoritaire et repart à la hausse en 2016. Les salariés sont toujours en attente de mesures concrètes qui permettraient d'équilibrer leurs temps de vie.

Dans ce contexte, l'équilibre des temps de vie apparaît comme un enjeu crucial pour le prochain quinquennat.

Les chiffres clefs

Un équilibre des temps de vie toujours au coeur des préoccupations des salariés

93 % des salariés, en 2016, trouvent « important » le sujet de l'équilibre des temps de vie (temps professionnel, familial, associatif, etc.), un score stable depuis 2015

68 % des salariés disent manquer de temps (-3)

Temps dont ils se serviraient pour :

- Passer plus de temps en famille, avec leurs enfants, petits enfants, parents (41%)
- Consacrer plus de temps à leurs loisirs et à leurs amis (36%)
- Faire du sport, une activité physique (14%)



... Des attentes toujours fortes d'implication à l'égard des employeurs



63 % des salariés

trouvent que leur employeur « ne fait pas beaucoup de choses » pour les aider à équilibrer leurs temps de vie. (+ 2 points par rapport à 2015)

35 % des salariés

trouvent « trop important » le temps qu'ils consacrent à leur vie professionnelle (en hausse de 4 points par rapport à 2015)

Des mesures prioritaires sur l'aménagement du temps de travail, en partie mises en place, sur lesquelles les salariés ont encore des attentes fortes, même si moins marquées qu'en 2015.



43 %

considèrent prioritaire d'avoir une souplesse des modalités et des horaires de travail, (en baisse de 3 points par rapport à 2015), 41 % disent qu'elle est mise en place dans leur société.



39 %

considèrent prioritaire d'avoir la possibilité d'aménager les horaires de travail en fonction des contraintes parentales, (2 points de baisse par rapport à 2015), 31 % disent qu'elle est mise en place dans leur société.



36 %

considèrent prioritaire d'avoir des horaires et charge de travail raisonnables pour les collaborateurs (pas d'évolution depuis 2015), 26 % disent qu'elle est mise en place dans leur société.

Sondage Viavoice réalisé pour l'Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise réalisé en ligne du 25 février au 10 mars 2016, auprès d'un échantillon de 1002 salariés représentatif des salariés résidant en France métropolitaine (65% sont des salariés parents d'enfants de moins de 25 à charge).

Contacts presse :

OPE : Magali Gabuet Hamonic - Tél : 06.08.91.60.64 - E-mail : magali.gabuet-hamonic@ha-ha.fr

UNAF : Cécile Chappe - Tél : 01 49 95 36 15 - E-mail : cchappe@unaf.fr

Pour toute information complémentaire :

OPE : Catherine Boisseau-Marsault - Tél : 01.75.43.67.76 - E-mail : cbm@observatoire-equilibre.com

UNAF - Laure Mondet - Tél : 06 .18.17.74.3 7- E-mail : lmondet@unaf.fr

L'insatisfaction des salariés repart à la hausse en 2016

- **Pour les salariés, la conciliation entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle est un sujet qui prend une importance croissante.**
 - 9 salariés sur 10 considèrent l'équilibre des temps de vie comme un sujet de préoccupation important et près de 7 salariés sur 10 disent manquer de temps au quotidien.
- **Au-delà donc du temps passé dans l'entreprise et au travail, c'est l'équilibre entre les temps de vie (professionnel, personnel, familial...) et la prise en compte de cet équilibre dans l'entreprise qui est mis en avant.**
 - 35% des salariés ne trouvent pas correct le temps qu'ils consacrent à leur vie professionnelle (en hausse de 4 points par rapport à 2015).
- **Après une amélioration en 2015, le nombre de salariés insatisfaits, qui considèrent que leur employeur ne les aide pas assez à concilier leurs temps de vie, repart à la hausse.**
 - 63 % des salariés interrogés estiment que leur employeur «ne fait pas beaucoup de choses » pour les aider à équilibrer leurs temps de vie (contre 61 % en 2015).

Flexibilité et équilibre des temps de vie au cœur des attentes des salariés : un réel enjeu de performance économique

- **L'équilibre des temps devient est un enjeu de performance économique et sociale selon les salariés**
 - Une très large proportion des salariés interrogés indique qu'un meilleur équilibre des temps améliorerait la qualité de vie et la santé au travail (96%), le climat social (96%), leur engagement personnel (95%) et *in fine* la performance économique de l'entreprise (90%).
- **Les résultats de l'enquête font ressortir une situation contrastée pour certaines catégories de salariés en fonction de la taille de leur entreprise.**
 - Les cadres et les salariés des entreprises de 250 à 500 personnes jugent avoir des difficultés à équilibrer leurs temps de vie tandis que les employés et les salariés des grandes entreprises s'estiment plutôt satisfaits.
 - Les cadres des petites entreprises se plaignent particulièrement du stress et de la fatigue générés par la vie professionnelle qui rejaillit sur la vie familiale et personnelle, des temps de trajets domicile-travail trop longs et de la difficulté à prendre du temps pour soi.
- **Les attentes des salariés concernant les mesures prioritaires à mettre en place en vue d'un meilleur équilibre des temps opèrent une véritable montée en puissance. Parmi les mesures attendues par les salariés on note ainsi :**
 - 60% de mesures relatives à l'organisation du travail :** souplesse des modalités et horaires de travail (43%), possibilité d'aménager les horaires de travail en fonction des contraintes parentales (39%), horaires et charge de travail raisonnables pour les collaborateurs (36 %), règles simples de vie quotidienne comme éviter les réunions tôt le matin ou tard le soir (26 %) télétravail et travail à distance (26%), organisation efficace des réunions (19 %).
 - 30% de mesures de soutien financier :** mutuelles avantageuses pour les familles (33%), congés familiaux rémunérés (18%), aide au financement des modes de garde, de la scolarité et des études (17%).
 - 10% de mesures d'ordre managérial :** sensibilisation et formation des managers à la prise en compte de l'équilibre des temps (18%).

Contacts presse :

OPE : Magali Gabuet Hamonic - Tél : 06.08.91.60.64 - E-mail : magali.gabuet-hamonic@ha-ha.fr

UNAF : Cécile Chappe - Tél : 01 49 95 36 15 - E-mail : cchappe@unaf.fr

Pour toute information complémentaire :

OPE : Catherine Boisseau-Marsault - Tél : 01.75.43.67.76 - E-mail : cbm@observatoire-equilibre.com

UNAF - Laure Mondet - Tél : 06 .18.17.74.3 7- E-mail : lmondet@unaf.fr

Focus Famille

- Certaines causes d'insatisfaction sur la conciliation augmentent : **les salariés** souffrent de ne plus avoir assez de temps pour leur famille, leurs enfant(s) (+ 5 points) et de subir un stress au travail qui rejaillit sur leur vie personnelle et familiale (+6).
- **Les parents salariés**, plus encore que l'ensemble des salariés manquent de temps, surtout quand ils ont de jeunes enfants (82%). Les parents salariés, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, souhaitent que leurs employeurs leur permettent d'adapter leurs horaires de travail en fonction des obligations parentales (pour 43% d'entre eux). Les aidants familiaux souhaitent avoir plus de souplesse dans leurs horaires pour faire face notamment aux imprévus, une visite médicale, etc.
 - Jusqu'au collègue, les parents salariés voudraient, en plus de cette souplesse horaire, des solutions permanentes ou ponctuelles d'accueil des enfants (pour 26% d'entre eux).
 - Quel que soit l'âge de l'enfant, le troisième type de mesure d'aide souhaité est un soutien financier : maintien de salaire en cas de congé maternité ou paternité, aide au financement des modes de garde puis de la scolarité et des études et des mutuelles avantageuses pour les familles, surtout pour les parents d'adolescents ou de jeunes adultes.
- **Pour les salarié(e) seul(e) avec enfant(s)**, majoritairement des femmes, la conciliation est difficile ; elles ne sont pas satisfaites de la façon dont elles équilibrent leur temps de vie (pour 39% d'entre elles). Plus souvent à temps partiel, 5 % d'entre elles trouvent que le temps qu'elles peuvent consacrer à leur vie professionnelle n'est pas assez important.
- Si le fait d'avoir des enfants est souvent connu dans l'entreprise, ce n'est pas le cas pour **le salarié aidant familial**. Ce sont eux qui souffrent le plus du présentisme exigé par leur entreprise et trouvent que le temps qu'ils consacrent à leur vie professionnelle est trop important (41% d'entre eux). Ils souhaiteraient pouvoir en parler lors d'entretien spécifique avec leur hiérarchie ou à l'occasion des départs ou retours de congés familiaux. La mise à disposition d'experts et de services d'accompagnement par leur employeur les aiderait à avoir de la visibilité sur les droits, les aides et les ressources disponibles pour la personne aidée.

Jérôme Ballarin, Président de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE) : « *Malgré les avancées réalisées ces dernières années par les entreprises pour aider les salariés à équilibrer leur temps de vie, une majorité d'entre eux n'est pas satisfaite de la prise en compte de cet équilibre dans l'entreprise. Le baromètre 2016 révèle une insatisfaction des salariés qui repart à la hausse et des attentes toujours plus fortes en termes de flexibilité et de souplesse dans l'aménagement de leur temps de travail. Dans ce contexte, l'OPE appelle les candidats à l'élection présidentielle à organiser un Grenelle des Temps quand ils seront élus afin de mener une réflexion qui prenne en compte les attentes des salariés en faveur de l'équilibre de leurs temps de vie.* »

Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Union Nationale des Associations familiales : « *La conciliation est un enjeu d'égalité professionnelle : 80% des mères affirment manquer de temps, contre 64% des pères. 98% des mères trouvent que l'équilibre des temps de vie est important. Gestion des imprévus, charges domestiques et parentales, les mères ont besoin d'aménager leurs horaires, de télétravailler, et d'aides pour les soutenir (mode de garde, CESU). Les pères, qui semblent moins subir les contraintes horaires, sont plus nombreux à dire que leur employeur ne fait pas beaucoup de chose pour les aider à concilier (69 % d'entre eux), ils souhaitent que leur rôle soit pris en compte et que leurs responsables soient formés et sensibilisés à la prise en compte de leur vie personnelle. Plus globalement, le temps parental est un enjeu sociétal, un enjeu pour les entreprises.* »

Contacts presse :

OPE : Magali Gabuet Hamonic - Tél : 06.08.91.60.64 - E-mail : magali.gabuet-hamonic@ha-ha.fr

UNAF : Cécile Chappe - Tél : 01 49 95 36 15 - E-mail : cchappe@unaf.fr

Pour toute information complémentaire :

OPE : Catherine Boisseau-Marsault - Tél : 01.75.43.67.76 - E-mail : cbm@observatoire-equilibre.com

UNAF - Laure Mondet - Tél : 06 .18.17.74.3 7- E-mail : lmondet@unaf.fr